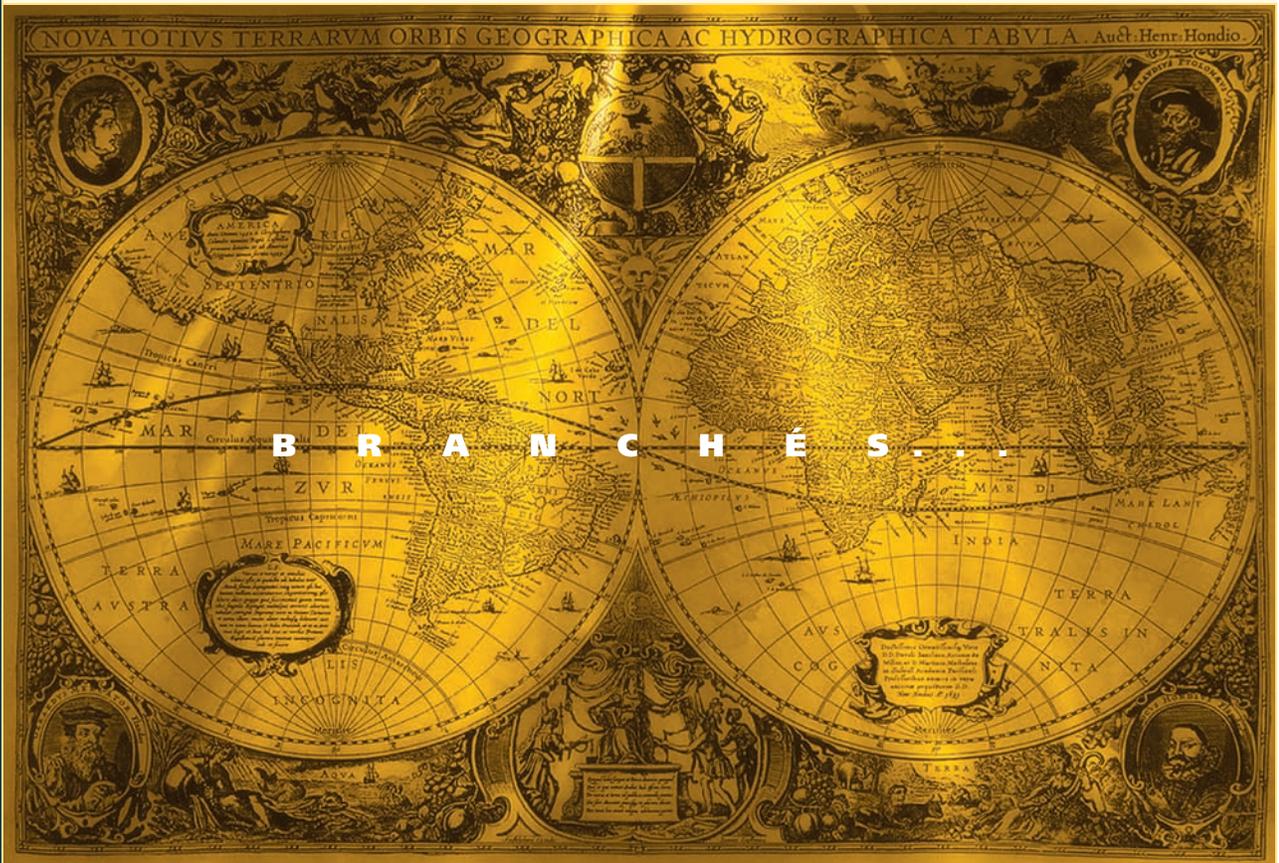


C O M P T E D U C A N A D A

R A P P O R T - A N N U E L 4



Canada

 **EDC**  
Exportation et développement Canada  
Export Development Canada



## . . . S U R L E M O N D E

La mappemonde de la page couverture, qui date du début du XVII<sup>e</sup> siècle, montre un Canada encore très largement inexploré, à une époque où les échanges internationaux commençaient tout juste à se développer dans ce qui n'était alors qu'une colonie. De nos jours, le commerce extérieur et les investissements à l'étranger sont toujours essentiels à la croissance et à la prospérité soutenues de notre pays. Ils représentent des milliards de dollars dans notre produit intérieur brut et contribuent à la création de milliers d'emplois.

À titre de prolongement de la capacité d'EDC, le Compte du Canada offre un lien direct à la pleine capacité du gouvernement du Canada d'aider les exportateurs et les investisseurs à saisir des occasions de commerce international afin de favoriser la croissance et à la prospérité du pays.

**Rapport annuel sur le Compte du Canada  
au 31 mars 2004**

**Table des matières**

<b>Aperçu .....</b>	<b>1</b>
<b>Autorisation .....</b>	<b>1</b>
<b>Gestion des risques .....</b>	<b>2</b>
<b>Gestion .....</b>	<b>2</b>
<b>Admissibilité .....</b>	<b>2</b>
<b>Politique sur le financement conditionnel .....</b>	<b>3</b>
<b>Divulgarion .....</b>	<b>3</b>
<b>Examen et analyse de la direction .....</b>	<b>4</b>
<i>Résumé des cinq derniers exercices.....</i>	<i>5</i>
<b>États financiers du Compte du Canada .....</b>	<b>11</b>
<i>État des prêts et des indemnisations .....</i>	<i>11</i>
<i>État des engagements de prêts et des dettes éventuelles.....</i>	<i>11</i>
<i>État des résultats .....</i>	<i>11</i>
<i>État des flux de trésorerie liés au Trésor.....</i>	<i>12</i>
<b>Notes afférentes aux états financiers .....</b>	<b>13</b>
<i>Note 1 : Mandat et autorisation.....</i>	<i>13</i>
<i>Note 2 : Résumé des principales conventions comptables.....</i>	<i>13</i>
<i>Note 3 : Classement chronologique des prêts.....</i>	<i>14</i>
<i>Note 4 : Créances en souffrance.....</i>	<i>14</i>
<i>Note 5 : Sommes rééchelonnées ou annulées.....</i>	<i>15</i>
<i>Note 6 : Frais d'administration du Compte du Canada .....</i>	<i>15</i>
<b>Glossaire.....</b>	<b>16</b>

## **Aperçu**

En vertu du Compte du Canada, le gouvernement du Canada peut autoriser des opérations qui, selon les pratiques d'EDC en matière de gestion des risques, ne pourraient être appuyées sur le Compte de la Société. EDC évalue, conclut et gère les opérations portées au Compte du Canada, mais c'est le gouvernement qui en assume effectivement les risques financiers.<sup>1</sup> Le « Compte du Canada » porte sur la catégorie d'opérations effectuées par Exportation et développement Canada (« EDC » ou la « Société ») en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (la « Loi »). Ces opérations touchent toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance-comptes clients, assurances-contrat et cautionnement, assurance-risques politiques), à l'exception de l'acquisition de titres de participation. Réciproquement, de telles opérations ne peuvent comprendre des activités qu'EDC n'est pas autorisée à entreprendre en vertu de l'article 10 de la Loi. Tout comme les autres programmes d'EDC, les intérêts sur prêts (remboursables intégralement), les primes d'assurance et les commissions s'appliquent de façon générale aux opérations portées au Compte du Canada.

## **Autorisation**

Aux termes de l'article 23 de la Loi, le ministre du Commerce international peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des dettes éventuelles. Selon les procédures opérationnelles en vigueur, les opérations supérieures à 50 millions de dollars ou celles de nature délicate doivent d'abord être soumises au Cabinet.

L'article 24 de la Loi prévoit que les engagements en cours avec des emprunteurs, le principal des obligations exigibles par la Société et les dettes éventuelles en vertu de contrats d'assurance et d'autres accords sur le Compte du Canada ne peuvent dépasser 13 milliards de dollars au total. (Se reporter à la section Examen et analyse de la direction, Situation par rapport à la limite statutaire). Le ministre des Finances doit verser à la Société et imputer au Trésor toutes les sommes dont EDC a besoin pour s'acquitter de ses obligations à l'égard du programme du Compte du Canada. Ces prélèvements sont comptabilisés séparément et n'influent pas sur la limite d'emprunt de la Société.

---

<sup>1</sup> Le paragraphe 23(3) de la Loi prévoit ceci : « Les fonds dont la Société a besoin pour s'acquitter des obligations découlant des opérations effectuées au titre du présent article lui sont versés par le ministre des Finances sur le Trésor. »

## **Gestion des risques**

EDC fournit aux exportateurs des services financiers qui leur permettront de gérer les risques auxquels ils font face sur les marchés internationaux. Pour ce faire, elle doit assumer elle-même des risques, qu'elle doit gérer prudemment pour assurer sa viabilité financière à long terme. Dans le cas des opérations où l'un ou plusieurs de ces risques (notamment, risque-pays, risque de crédit, risque de taux d'intérêt, taille de l'opération) sont considérés comme trop élevés par rapport à la capacité de risque de la Société et entrent en conflit avec ses objectifs de santé financière à long terme, le gouvernement peut autoriser EDC à entreprendre l'opération. Dans un tel cas, c'est le gouvernement qui assume effectivement les risques\* pourvu que l'opération soit dans l'intérêt national du Canada. En considérant son autorisation, le gouvernement profite de l'évaluation des risques réalisée par EDC. Il établit une provision qu'il emploiera dans l'éventualité de pertes sur prêts ou de paiements de dettes éventuelles. Cette provision est établie en fonction de la classification des pays et des risques associés aux opérations en ce qui a trait à tous les engagements financiers de l'État.

*\*Voir la note en bas de la page 1.*

## **Gestion**

EDC est responsable du lancement, de l'évaluation, de la négociation, de la documentation, de la gestion et de l'administration de toutes les opérations portées au Compte du Canada.

Dès les premières étapes d'une opération qui satisfait aux critères pour être portée au Compte du Canada, EDC s'adresse aux Ministres pour chercher à obtenir un accord de principe. Cette autorisation permet à la Société d'indiquer à l'exportateur si un appui est possible, sous réserve de l'autorisation finale du gouvernement du Canada. À une étape ultérieure, lorsque les paramètres de l'opération ont été circonscrits, EDC demande une autorisation ministérielle afin d'être en mesure de faire une offre ferme et/ou de conclure une entente.

EDC a la responsabilité de fournir des renseignements et des conseils sur toute opération portée au Compte du Canada. Après qu'elle a reçu l'autorisation ministérielle, la Société est tenue de coordonner et d'administrer toutes les opérations, notamment de signer les documents juridiques, de verser des fonds et de gérer les remboursements. EDC a l'obligation d'administrer des comptes distincts pour les décaissements, les recettes et les recouvrements. Les recettes et les recouvrements sont tous versés au Trésor. Aux termes de la Loi, le ministre des Finances peut autoriser EDC à prélever certains montants des recettes et des recouvrements pour couvrir les dépenses et les frais généraux liés à ces opérations (voir note 6).

En 2002, EDC a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui prévoit le mécanisme selon lequel EDC présente des demandes de financement au gouvernement, reçoit les fonds à déboursier et fait des versements au Trésor.

## **Admissibilité**

Les opérations portées au Compte du Canada doivent atteindre des objectifs semblables à celles portées au Compte de la Société, c'est-à-dire soutenir et développer le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. Mais en vertu du programme du Compte du Canada, EDC est autorisée à appuyer des opérations qui ne pourraient être appuyées sur le Compte de la Société pour des motifs liés aux risques ou à la capacité.

EDC doit d'abord déterminer si une opération peut être appuyée sur le Compte de la Société, et la rejeter, avant de demander au ministre du Commerce international d'évaluer si l'opération en question peut être appuyée sur le Compte du Canada.

Les opérations envisagées en vertu du Compte du Canada doivent être conformes au mandat d'EDC et respecter les critères d'admissibilité suivants :

- les critères habituels s'appliquant aux prêts ou aux assurances d'EDC (retombées pour le Canada, capacités financières et techniques de l'exportateur et viabilité commerciale et technique du projet);
- la mesure dans laquelle le gouvernement est disposé à considérer le risque-pays en cause et la solvabilité des emprunteurs non souverains;
- des facteurs liés à l'intérêt national tels que :
  - les coûts et les retombées économiques de l'opération pour le Canada, y compris la création d'emplois ou le soutien à l'emploi;
  - l'importance du marché visé pour le Canada;
  - les incidences sur la politique étrangère, notamment les relations bilatérales du Canada avec le pays en question.

À l'instar de tous les services d'EDC, les services relevant du Compte du Canada sont fournis contre paiement par l'utilisateur : l'exportateur verse des primes d'assurance, et les services de financement et de garanties s'accompagnent de commissions. Les intérêts sur prêts (remboursables intégralement) s'appliquent de façon générale aux opérations portées au Compte du Canada.

### ***Politique sur le financement concessionnel***

Le gouvernement du Canada a pour politique de ne plus offrir le financement d'aide liée (sans intérêt ou à bas taux et/ou assorti d'une longue échéance) qui était auparavant octroyé en vertu du Compte du Canada dans le but d'accorder des conditions aussi favorables que celles offertes par d'autres pays. Exception à la règle, un mécanisme concessionnel a été mis en place pour la Chine afin que les exportateurs canadiens disposent d'un instrument de financement concurrentiel sur un marché où d'autres pays continuent d'offrir de tels mécanismes à leurs exportateurs. Le Canada se réserve toutefois le droit d'accorder des conditions aussi favorables que celles offertes par d'autres pays selon les paramètres consentis dans le cadre de l'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (Consensus de l'OCDE), afin de s'assurer, le cas échéant, que les entreprises canadiennes ne sont pas défavorisées du point de vue de la concurrence parce que d'autres pays offrent de telles conditions.

### ***Divuligation***

Les renseignements sur les opérations courantes sont publiés sur le site Web d'EDC ([www.edc.ca/divuligation](http://www.edc.ca/divuligation)), conformément à la Politique de divulgation de la Société, dont les principes s'appliquent, dans l'ensemble, aux opérations portées au Compte du Canada.

Les données du présent rapport ont été préparées et présentées en fonction de l'exercice du gouvernement, lequel prend fin le 31 mars. Il ne conviendrait pas de les comparer directement aux données du Rapport annuel et du Plan de la Société ou à d'autres documents d'EDC, dont la période de référence est l'année civile.

## Examen et analyse de la direction

### Faits saillants

Voici les faits saillants de l'évolution du Compte du Canada durant l'exercice 2003-2004 :

- Le total des engagements sous forme de prêts, des engagements et des dettes éventuelles portés au Compte du Canada a diminué d'environ 1,5 milliard de dollars, passant de 9,7 milliards à 8,2 milliards, sous l'effet de l'impact sur l'évaluation du portefeuille (constitué surtout de prêts libellés en USD) des fluctuations du taux de change du dollar canadien et d'une diminution des dettes éventuelles.
- 51 nouveaux prêts (représentant 956 millions de dollars en volume d'activités) ont été accordés en vertu d'autorisations existantes pour des affectations prévues au mécanisme concessionnel pour la Chine et des mécanismes actuels destinés au secteur de l'aéronautique.
- 4 nouvelles polices d'assurance (représentant 1,0 million de dollars en volume d'activités) ont été émises en vertu d'autorisations existantes.
- 245 millions de dollars en remboursement du principal (y compris le remboursement intégral par anticipation d'un prêt consenti en 1996) et des intérêts, des primes et des commissions ont été remis au receveur général.
- Le prêt pour les centrales nucléaires de Qinshan (Phases 1 et 2) en est maintenant à la phase du remboursement. Les deux centrales ont été mises en service et sont entrées en fonction avant la date prévue.

### Situation par rapport à la limite statutaire

L'article 24 de la Loi prévoit que les engagements en cours avec des emprunteurs, le principal des obligations exigibles par la Société et les dettes éventuelles en vertu de contrats d'assurance et d'autres accords sur le Compte du Canada ne peuvent dépasser 13 milliards de dollars au total. La situation à l'égard de cette limite était de 8 223 millions de dollars au 31 mars 2004 (contre 9 683 millions en 2002-2003). En voici les détails :

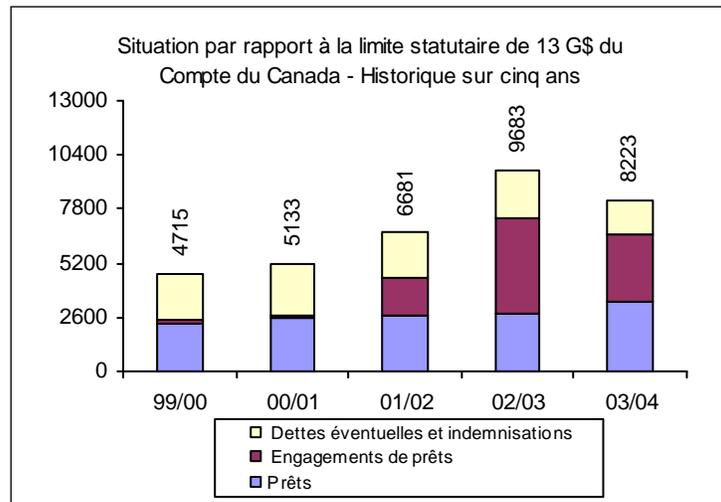
<i>(en millions de dollars)</i>	2003-2004	2002-2003
Prêts		
Concessionnels	1 082	1 226
Non concessionnels	2 286	1 558
	<hr/>	<hr/>
	3 368	2 784
Engagements de prêts		
Concessionnels	4	10
Non concessionnels	3 190	4 613
	<hr/>	<hr/>
	3 194	4 623
Dettes éventuelles et indemnisations		
Garanties *	1 690	2 313
Assurances	0	0
Indemnisations en cours	45	46
	<hr/>	<hr/>
	1 735	2 359
<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	8 297	9 766
Convention de recours*	(74)	(83)
<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	8 223	9 683

\* Pour tenir compte de l'impact d'une contre-garantie en faveur du gouvernement du Canada.

À cette situation par rapport à la limite statutaire au 31 mars 2004 s'ajoutent des autorisations ministérielles pour de nouvelles opérations possibles se chiffrant à 301 millions de dollars et des lignes de crédit non affectées s'élevant au total à 61 millions de dollars. Conformément à la Loi, les opérations associées à ces montants seront comptabilisées par rapport à la limite statutaire une fois que les engagements obligatoires auront été mis en place et acceptés.

## Résumé des cinq derniers exercices

La situation par rapport à la limite statutaire affiche une tendance à la hausse entre les exercices 1999-2000 et 2002-2003, ce qui est attribuable à une augmentation des engagements de prêts pendant les exercices 2001-2002 et 2002-2003. La baisse en 2003-2004 est attribuable à une diminution des dettes éventuelles et de la conversion des devises (se reporter à la section Engagement par devise).



## Concentration des engagements

Le tableau ci-dessous montre les principales concentrations des engagements commerciaux et souverains dans les pays où EDC assumait des risques au 31 mars 2004.

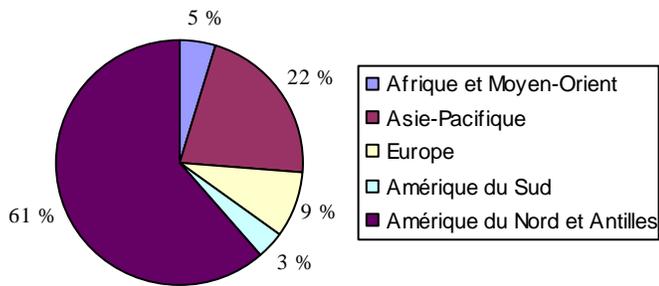
(en millions de dollars)

Pays	Concessionnels		Non-concessionnels		Indemn. en cours	Dettes éventuelles	\$	%
	Prêts	Engagements de prêts	Prêts	Engagements de prêts				
États-Unis	-	-	1 559	3 128	-	323	5 010	60,4
Chine	611	-	18	-	-	1 039	1 672	20,1
Roumanie	-	4	80	-	-	328	408	4,9
Venezuela	-	-	114	62	-	-	176	2,1
Turquie	138	-	-	-	-	-	138	1,7
Maroc	117	-	-	-	-	-	117	1,4
Russie	-	-	74	-	14	-	88	1,1
Argentine	-	-	88	-	-	-	88	1,1
Autres*	216	-	353	-	31	-	600	7,2
<b>Total</b>	<b>1 082</b>	<b>4</b>	<b>2 286</b>	<b>3 190</b>	<b>45</b>	<b>1 690</b>	<b>8 297</b>	<b>100,0</b>

\*Comprend 29 pays à l'égard desquels les engagements varient entre 0,3 M\$ et 69 M\$.

## Engagements selon le marché géographique

Le graphique ci-contre présente une ventilation de la concentration des engagements portés au Compte du Canada par secteur géographique où EDC assumait des risques au 31 mars 2004. Les deux plus importants engagements sont dans les régions de l'Amérique du Nord et des Antilles, avec 61 % (surtout aux É.-U.), et de l'Asie-Pacifique, avec 22 % (en Chine, principalement).



## Engagement par devise

Le tableau suivant présente une ventilation des engagements portés au Compte du Canada par devise au 31 mars 2004. La part en USD représente 93,6 % des engagements (contre 79,7 % en 2002-2003). La hausse de la part en USD est attribuable surtout à la conversion en USD d'une garantie de prêt évaluée initialement en fonction de sa dette éventuelle maximale de 1 497 millions en CAD durant la phase de versement du prêt. Cette phase a pris fin en 2003-2004 et le remboursement du principal devait se faire en USD. La diminution de l'engagement en dollars canadiens tient compte également de cet impact. Sur les 5 924 millions d'USD en engagements, 4 878 millions (82 %) se rapportent à des prêts et à des engagements de prêts.

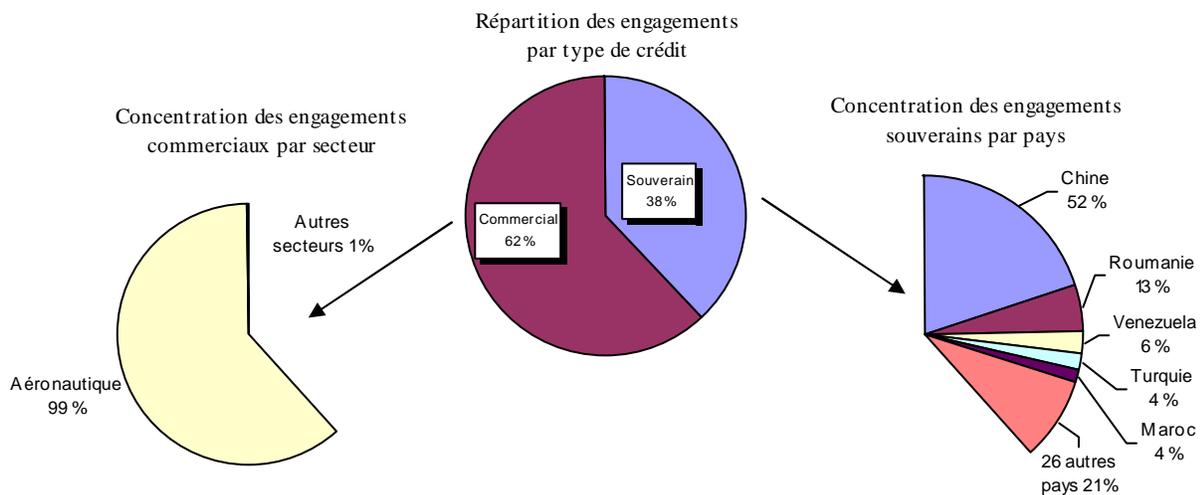
Devise	2003-2004				2002-2003			
	Montant	Equiv. en CAD	Taux de change	Pourcentage	Montant	Equiv. en CAD	Taux de change	Pourcentage
USD	5 924	7 764	1,3105	93,6 %	5 298	7 784	1,4693	79,7 %
CAD	511	510	-	6,1 %	1 959	1 959	-	20,1 %
EUR	14	23	1,6297	0,3 %	14	23	1,6018	0,2 %
Total		8 297		100,0 %		9 766		100,0 %

## Engagements par type de crédit

Le tableau suivant présente une ventilation des engagements portés au Compte du Canada sous la forme de prêts commerciaux ou souverains. Sur le total des engagements, la concentration des prêts commerciaux a augmenté légèrement, passant de 60 % en 2002-2003 à 62 % en 2003-2004. Les prêts commerciaux non concessionnels et les engagements de prêts représentent la plus grande part des engagements portés au Compte du Canada.

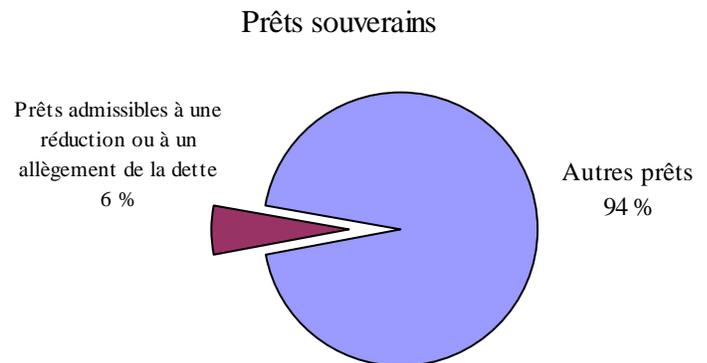
(en millions de dollars)	2003-2004			2002-2003		
	Commerciaux	Souverains	Total	Commerciaux	Souverains	Total
<b>Prêts :</b>						
Concessionnels	28	1 054	1 082	30	1 196	1 226
Non concessionnels	1 647	639	2 286	774	784	1 558
<b>Total partiel</b>	<b>1 675</b>	<b>1 693</b>	<b>3 368</b>	<b>804</b>	<b>1 980</b>	<b>2 784</b>
<b>Engagements de prêts :</b>						
Concessionnels	-	4	4	-	10	10
Non concessionnels	3 128	62	3 190	4 544	69	4 613
<b>Total partiel</b>	<b>3 128</b>	<b>66</b>	<b>3 194</b>	<b>4 544</b>	<b>79</b>	<b>4 623</b>
<b>Dettes éventuelles et indemnisations :</b>						
Garanties	323	1 367	1 690	488	1 825	2 313
Assurances	-	-	-	-	-	-
Indemnisations en cours	-	45	45	-	46	46
<b>Total partiel</b>	<b>323</b>	<b>1 412</b>	<b>1 735</b>	<b>488</b>	<b>1 871</b>	<b>2 359</b>
<b>Total</b>	<b>5 126</b>	<b>3 171</b>	<b>8 297</b>	<b>5 836</b>	<b>3 930</b>	<b>9 766</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>62 %</b>	<b>38 %</b>	<b>100 %</b>	<b>60 %</b>	<b>40 %</b>	<b>100 %</b>

Les graphiques ci-dessous présentent une autre ventilation des engagements commerciaux et souverains par secteur industriel et par pays au 31 mars 2004.



## Remise ou allègement de dette pour les prêts souverains

En 1996, le FMI et la Banque mondiale ont proposé d'envisager dans une perspective globale la dette extérieure de certains pays pauvres très endettés (PPTE). Cette initiative a été approuvée par les pays membres, dont le Canada et, à l'heure actuelle, 42 pays ont été identifiés comme candidats possibles à l'allègement ou à la remise de leur dette. Au 31 mars 2004, des engagements de prêts totalisant 184 millions de dollars (6 % du total des prêts souverains) auprès de huit PPTE figuraient au Compte du Canada. Tous ces engagements ont été pris avant 1996. Cinq pays ont mené à bien leur programme multilatéral, condition *sine qua non* à la remise de leur dette, en tout ou en partie.



## Portefeuille des prêts selon le type de taux d'intérêt

À la fin de l'exercice 2003-2004, les prêts à taux variable se chiffraient à 539 millions de dollars (565 millions en 2002-2003), soit 16 % du total des prêts (20 % en 2002-2003). De cette somme, 435 millions de dollars (500 millions en 2002-2003) ont été accordés sous forme de prêts portant un taux d'intérêt fondé sur le LIBOR et libellés en dollars américains. Le reste est consenti à des taux fondés sur le LIBOR et libellés en dollars canadiens ou à taux préférentiel et libellés en dollars canadiens ou américains. Les prêts à taux fixe représentent 84 % du total des prêts (80 % en 2002-2003). Les prêts concessionnels à taux fixe, qui totalisent 1 079 millions de dollars (1 222 millions en 2001-2002), ont été accordés à un taux d'intérêt faible ou nul. Par conséquent, presque tous les intérêts perçus proviennent des prêts non concessionnels.

(en millions de dollars)	2003-2004			2002-2003		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
Concessionnels	1 079	3	1 082	1 222	4	1 226
Non concessionnels	1 750	536	2 286	997	561	1 558
Total	2 829	539	3 368	2 219	565	2 784
Pourcentage	84 %	16 %	100 %	80 %	20 %	100 %

## Indemnisations d'assurance en cours

À l'heure actuelle, les indemnités versées et non recouvrées au titre du Compte du Canada se chiffrent à 45 millions de dollars, dont 30,3 millions concernent Cuba. Les dernières indemnités ont été versées entre 1994 et 1999 aux termes des programmes d'assurance-crédits documentaires et d'assurance pour les produits agricoles en vrac. En outre, dans le cadre du programme d'assurance-investissement à l'étranger, la Société a versé, en 1995, des indemnités de 14,2 millions de dollars (Russie) et de 0,5 million (Haïti).

## Rentrées de fonds réalisées sur le portefeuille de prêts

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des sommes réalisées sur les prêts portés au Compte du Canada, ventilées par prêts concessionnels et non concessionnels. Les prêts concessionnels ne portent pas intérêt ou sont accordés à un taux d'intérêt bas et/ou ont de longues échéances. Les rentrées de fonds comprennent les intérêts et les commissions perçus par EDC à l'égard des prêts portés au Compte du Canada et versés au Trésor pendant l'exercice, moins les frais d'administration. À ce titre, EDC comptabilise séparément de ses propres comptes les intérêts courus et les commissions à recevoir au titre du Compte du Canada.

<i>(en millions de dollars)</i>	2003-2004			2002-2003		
	Solde annuel moyen du principal	Rentrées de fonds (intérêts)	%	Solde annuel moyen du principal	Rentrées de fonds (intérêts)	%
Concessionnels	1 111	2	0.18	1 297	1	0.08
Non concessionnels	1 912	50	2.62	1 406	56	3.98
Total	3 023	52	1.72	2 703	57	2.11

Les remises des intérêts liés à des prêts et des commissions au Trésor ont diminué de 5 millions de dollars en 2003-2004 par rapport à l'exercice précédent. Le tableau ci-dessous présente une ventilation des composantes de cette diminution.

### Facteurs de variation des rentrées de fonds d'intérêts

<i>(en millions de dollars)</i>	
Volume	7
Taux d'intérêt	(12)
(Augmentation)/Diminution de la capitalisation des intérêts et des commissions déduction faite de la variation des intérêts arriérés.	9
(Augmentation)/Diminution des frais d'administration	(1)
Taux de change	(8)
Total	(5)

Des taux d'intérêt à la baisse, surtout dans le portefeuille en dollars canadiens, ont entraîné une diminution des rentrées de fonds réalisées en 2003-2004. Cette baisse a été accrue par l'impact de l'appréciation du dollar canadien sur les rentrées de fonds libellées en USD. Les augmentations du volume global de prêts et les diminutions de la capitalisation des intérêts ont annulé les impacts des taux d'intérêt et du taux de change. Enfin, une augmentation des frais d'administration liés au Compte du Canada et découlant d'une hausse du volume par rapport à l'exercice précédent a contribué également à la diminution du montant des fonds versés au Trésor.

### Remises supplémentaires

En 2003-2004, 57 millions de dollars supplémentaires ont été remis au Trésor, somme qui représente les frais se rapportant aux garanties. Cette somme est établie après déduction des montants retenus pour couvrir les frais d'administration en 2003-2004 et de la correction de fin d'exercice apportée aux frais pour 2002-2003 (en fonction des volumes d'activités réels).

## **Volume d'activités**

<i>(en millions de dollars)</i>	2003-2004			2002-2003		
	Commerciaux	Souverains	Total	Commerciaux	Souverains	Total
Financement :						
Prêts concessionnels	-	1	1	-	12	12
Prêts non concessionnels	955	-	955	502	-	502
Garanties	-	-	-	-	328	328
Total – financement	955	1	956	502	340	842
<i>Nombre d'opérations</i>	<i>50</i>	<i>1</i>	<i>51</i>	<i>24</i>	<i>5</i>	<i>29</i>
Assurances*:						
À moyen terme	-	-	-	-	-	-
À court terme	1	-	1	-	-	-
Total partiel	1	-	1	-	-	-
<i>Nombre de nouvelles polices</i>	<i>4</i>	<i>-</i>	<i>4</i>			
Total	956	1	957	502	340	842
<i>Pourcentage</i>	<i>99,9 %</i>	<i>0,1 %</i>	<i>100,0 %</i>	<i>60,0 %</i>	<i>40,0 %</i>	<i>100,0 %</i>

\* Comprend les polices émises ou renouvelées, ou les déclarations en vertu des polices existantes.

Le volume de financement total au titre du Compte du Canada a progressé de 114 millions de dollars entre les exercices financiers 2002-2003 et 2003-2004, en raison d'une hausse de 453 millions des activités de prêt commercial, laquelle a été compensée par une baisse de 328 millions du volume de garanties conclues. Les volumes d'assurance portés au Compte du Canada au cours de la même période ont augmenté de 1 million de dollars. Dans quelques catégories d'activités, notamment dans le cas de certaines lignes de crédit et de certains produits d'assurance, le nombre de prêts/polices représente le nombre d'affectations consenties durant la période d'approbation applicable à une opération en particulier.

## États financiers du Compte du Canada

### État des prêts et des indemnisations

Au 31 mars 2004

(en millions de dollars)	2003-2004	2002-2003
Prêts (Notes 3, 4 et 5)	3 368	2 784
Intérêts et commissions courus	107	98
Indemnisations en cours	45	46
Total	3 520	2 928

### État des engagements de prêts et des dettes éventuelles

Au 31 mars 2004

(en millions de dollars)	2003/2004	2002-2003
Engagements de prêts	3 194	4 623
Dettes éventuelles*	1 690	2 313
Total	4 884	6 936
Convention de recours*	(74)	(83)
Total	4 810	6 853

\* Tient compte de l'impact d'une contre-garantie en faveur du gouvernement du Canada

### État des résultats

Au 31 mars 2004

#### Bénéfice net

(en millions de dollars)	2003-2004	2002-2003
Bénéfice :		
Intérêts créditeurs et commissions de garantie	161	74
Primes d'assurance et commissions	-	-
Total	161	74
Conversion des devises	(180)	(117)
Frais d'administration (note 6)	(8)	(7)
Total	(27)	(50)

## État des flux de trésorerie liés au Trésor

Au 31 mars 2004

<i>(en millions de dollars)</i>	2003-2004	2002-2003
Remises au Trésor effectuées par EDC		
Principal	144	236
Intérêts, primes et commissions	109	64
Frais d'administration (note 6)	(8)	(7)
Total	245	293
Versements à EDC effectués par le Trésor	872	524
Indemnités versées	-	-
Total	872	524
Volume d'activités net	(627)	(231)

*Nota – EDC remet au Trésor tous les fonds qu'elle reçoit relativement aux opérations portées au Compte du Canada (remboursements de prêts, intérêts versés, commissions, paiements de primes, etc.), déduction faite des frais d'administration.*

## **Notes afférentes aux états financiers**

### **Note 1 : Mandat et autorisation**

La Société a pour mission de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. Aux termes de la Loi, le ministre du Commerce international peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des dettes éventuelles. Ces activités et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». La Société est responsable de l'administration adéquate des opérations qu'elle effectue sur le Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont maintenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement du Canada, qui font l'objet d'un rapport distinct du gouvernement du Canada et sont vérifiés par la vérificatrice générale du Canada. Les éléments d'actif du Compte du Canada, qui comportent essentiellement des prêts et des intérêts et commissions courus comptabilisés selon les conventions et les pratiques comptables du gouvernement du Canada, s'élevaient à 3 520 millions de dollars au 31 mars 2004 (contre 2 928 millions en 2003).

La Loi prévoit que les engagements en cours avec des emprunteurs, le principal des obligations exigibles par la Société et les dettes éventuelles en vertu de contrats d'assurance et d'autres accords sur le Compte du Canada ne peuvent dépasser 13 milliards de dollars au total. La situation à l'égard de cette limite, déterminée conformément à la Loi, est de 8 223 millions de dollars au 31 mars 2004 (contre 9 683 millions en 2003).

### **Note 2 : Résumé des principales conventions comptables**

#### **Prêts**

Les prêts sont reportés au coût d'origine et comprennent les intérêts capitalisés et les commissions.

Les intérêts créditeurs sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'état des résultats. Ils comprennent les intérêts courus et les revenus de commissions sur tous les prêts, y compris les prêts en souffrance, de même que les intérêts capitalisés et les commissions.

L'information consolidée présentée dans les Comptes publics du Canada satisfait aux critères énoncés dans les Directives concernant les comptes publics (DCCP), selon lesquelles il faut exclure les intérêts capitalisés et les commissions du total des prêts.

#### **Conversion des devises**

Tous les prêts, engagements de prêt, dettes éventuelles et indemnités en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change mensuels moyens en vigueur pendant l'exercice. Les gains et les pertes découlant de la conversion des soldes et des opérations en devises sont portés à l'état des résultats de l'exercice.

### Note 3 : Classement chronologique des prêts

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par échéance des prêts concessionnels et non concessionnels. Les prêts concessionnels peuvent être assortis de taux d'intérêt bas et/ou de longues échéances.

<i>(en millions de dollars)</i>	2003-2004			2002-2003		
	Concessionnels	Non concessionnels	Total	Concessionnels	Non concessionnels	Total
En souffrance	1	63	64	1	56	57
2003-2004	-	-	-	20	176	196
2004-2005	21	210	231	24	150	174
2005-2006	26	244	270	29	215	244
2006-2007	28	150	178	32	112	144
2007-2008	31	153	184	34	106	140
2008-2009	35	138	173	39	87	126
2009-2010	35	110	145	39	60	99
2011-2012 et au-delà	905	1 218	2 123	1 008	596	1 604
Total	1 082	2 286	3 368	1 226	1 558	2 784

### Note 4 : Créances en souffrance

Le tableau suivant présente une ventilation des arriérés de principal, d'intérêts et de commissions à la fin de l'exercice. Du total de 142 millions de dollars (132 millions en 2002-2003) d'arriérés, 109 millions (106 millions en 2002-2003) sont à recevoir des emprunteurs souverains. De ce montant, 69 millions de dollars (102 millions en 2002-2003) d'arriérés concernent des sommes à percevoir auprès de PPTE qui pourraient être admissibles à une remise de la dette ou du service de la dette. Ce qui reste des arriérés de prêts souverains est admissible à un rééchelonnement (voir note 5). Les arriérés de prêts commerciaux, s'ils ne sont pas recouvrés, pourraient faire l'objet d'un réaménagement ou d'une radiation.

<i>(en millions de dollars)</i>	2003-2004			2002-2003		
	Commerciaux	Souverains	Total	Commerciaux	Souverains	Total
<b>Concessionnels</b>						
Principal en souffrance	-	1	1	-	1	1
Intérêts et commissions en souffrance	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	1	1	-	1	1
<b>Non concessionnels</b>						
Principal en souffrance	20	43	63	16	40	56
Intérêts et commissions en souffrance	13	65	78	10	65	75
Total partiel	33	108	141	26	105	131
Total	33	109	142	26	106	132

## Note 5 : Sommes rééchelonnées ou annulées

En tant que membre du Club de Paris, groupe international créé pour gérer de façon multilatérale les difficultés de paiement d'entités souveraines, le Canada participe aux négociations et à la mise en place des accords de rééchelonnement. Le tableau ci-dessous expose les montants exigibles en principal et intérêts (y compris les commissions) qui ont été rééchelonnés au cours de l'exercice. Ces sommes, en souffrance ou exigibles au cours de l'exercice actuel, ont été consolidées, et les dates d'exigibilité ont été reportées selon les conditions de chacun des accords de rééchelonnement.

Les conditions de rééchelonnement peuvent aussi prévoir une remise des paiements de principal et d'intérêts. Aucune des sommes annulées n'a été radiée en 2003-2004 et 2002-2003.

(en millions de dollars)

Montants rééchelonnés	2003-2004			2002-2003		
	Principal	Intérêts	Total	Principal	Intérêts	Total
Concessionnels	8	-	8	1	-	1
Non concessionnels	111	13	124	26	36	62
Total	119	13	132	27	36	63

## Note 6 : Frais d'administration du Compte du Canada

Aux termes du paragraphe 23(5) de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre des Finances autorise la Société à prélever des recettes et des recouvrements un montant qu'il estime nécessaire pour couvrir les dépenses et les frais généraux qu'elle a engagés pour l'administration des opérations du Compte du Canada.

## *Glossaire*

Sont ici définis certains termes tels qu'ils sont utilisés dans le présent rapport. Les explications données servent à faciliter la compréhension du rapport et ne sont pas nécessairement de portée générale.

**Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (Consensus de l'OCDE)** – Entente conclue entre la plupart des pays membres de l'OCDE, qui établit les délais maximaux de remboursement, les taux d'intérêt minimaux et d'autres conditions de base concernant le soutien public aux crédits à l'exportation, afin de réduire les distorsions du commerce extérieur.

**Assurance-comptes clients** – Protection couvrant les exportateurs canadiens contre les risques politiques et commerciaux liés aux transactions d'exportation assorties de modalités de paiement inférieures à 360 jours.

**Assurance-crédits documentaires** – Protection offerte aux institutions financières canadiennes contre les risques politiques et commerciaux relatifs aux lettres de crédit émises par les banques étrangères à l'appui de ventes à l'exportation canadiennes.

**Assurance-investissement à l'étranger** – Protection à long terme (jusqu'à 15 ans) contre des risques politiques précis (voir Assurance-risques politiques). Elle couvre les investissements effectués sous forme de capital-actions, de prêts, de garanties, d'actifs et de services.

**Assurance-risques politiques** – Protection contre des risques politiques précis, dont le risque de non-transfert de fonds, d'expropriation, de guerre, de révolution ou d'insurrection.

**Capital-actions** – Titre de participation dans une entité.

**Classement chronologique** – Ventilation des prêts en souffrance en fonction de l'amortissement prévu du principal.

**Compte de la Société** – Sont portées à ce compte les opérations de financement et de dettes éventuelles entreprises par EDC pour son propre compte. Ces opérations sont comptabilisées séparément du Compte du Canada.

**Comptes publics du Canada** – Rapport du gouvernement du Canada que le receveur général prépare chaque exercice. Les comptes du Canada constituent le registre centralisé des opérations financières du gouvernement tenu par le receveur général, où figurent les opérations de tous les ministères et organismes fédéraux.

**Concessionnel** – Se dit d'un prêt qui ne porte aucun intérêt ou qui est assorti d'un faible taux d'intérêt et/ou de modalités de paiement prolongées. Dans de rares cas, un prêt normal peut être assorti d'une aide, le niveau de concessionnalité devant atteindre au moins 35 %. Ce montage satisfait aux mesures imposées dans l'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (« Consensus de l'OCDE ») à l'égard de l'aide liée.

**Convention de recours** – Entente selon laquelle le détenteur d'un actif financier a un recours contre un tiers en cas de défaut de paiement par le débiteur.

**Dettes éventuelles** – Dette potentielle qui peut devenir une obligation financière réelle si certains événements se produisent ou ne se produisent pas. Les polices d'assurance et les garanties en cours sont des dettes éventuelles.

**Engagement de prêt** – Partie d'un prêt proposée et convenue mais qui n'a pas encore été versée.

**Engagement sur prêt non versé** – Montant contractuel en vertu d’une convention de prêt existante, qui n’a pas encore été versé à l’emprunteur.

**Financement** – Dispositif ayant pour effet d’accorder du crédit ou de réaliser une opération visant à fournir de l’argent.

**Garantie** - Engagement d’assurer le paiement d’une obligation d’emprunt Pour le garant, la garantie constitue une dette éventuelle.

**Intérêts courus** – Intérêts gagnés jusqu’à ce jour mais non encore payés au titre d’un prêt ou d’un autre instrument portant intérêt, calculés à compter de la date du dernier paiement d’intérêts.

**LIBOR – Taux interbancaire offert à Londres** – Taux d’intérêt auquel les banques à Londres sont disposées à prêter des fonds aux banques de premier ordre.

**Ligne de crédit** – Mécanisme de financement établi à l’avance avec des banques étrangères et utilisé pour financer diverses transactions d’exportation.

**Prêt souverain** - Prêt pour lequel les risques financiers et de non-remboursement sont ceux que présente un gouvernement étranger.

**Provision** – Charge imputée à l’exercice afin de constituer et de maintenir une réserve pour de futures pertes potentielles sur prêts.

**Remise ou allègement de dette** – Entente selon laquelle une partie ou la totalité de la dette souveraine d’un pays est annulée ou dont le remboursement est reporté à plus tard.

**Réserves** – Provisions accumulées auxquelles est imputée toute radiation potentielle de prêt.

**Risque de crédit** – Possibilité d’une perte si une contrepartie ne s’acquitte pas de ses obligations financières.

**Risque de taux d’intérêt** – Incidence que les fluctuations des taux d’intérêt pourraient avoir sur les revenus gagnés provenant des actifs portant intérêt inscrits au Compte du Canada.

**Trésor** – Tous les droits et revenus reçus par le gouvernement du Canada, autre que ceux réservés aux provinces, forment le Trésor.

[www.edc.ca](http://www.edc.ca)

**Mappemonde de la couverture**

Henricus Hondius

Amsterdam, 1630 [1633] 380 mm x 540 mm

Nova Totius Terrarum Orbis Geographica Ac Hydrographica Tabula

Auct: Henr: Hondio.

De Gérard Mercator et Jodocus Hondius

En 1629, Jan Jansson et Henricus Hondius entreprennent la révision de l'Atlas de Mercator et de Hondius, qui n'a pas été mis à jour depuis près de 35 ans. Une nouvelle représentation du nord-est du Canada montre l'« île de la Reine Anne » (île de Baffin) entièrement entourée par la mer. La mappemonde de Hondius et Jansson a figuré dans l'Atlas de Mercator de 1633 à 1658. Carte présentée sur la couverture, deuxième état : 1641. Mention ajoutée au bas de la carte : Amstelodami Excudit Ioannes Ianssonius.

Information fournie gracieusement par Bibliothèque et Archives Canada